

Schéma de principe Filière d'assainissement préconisée

Echelle: 1/500

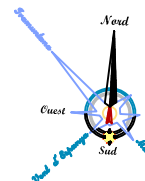
Bureau d'études OPALE

Z.A La Plaine

11 300 Cournanel

Tél: 04 68 69 20 01

Fax: 04 68 20 97 73



Dimensionnement établi en fonction des informations recueillies auprès du pétitionnaire.
Respect des distances préconisées.
Un accès pour l'entretien des ouvrages devra être possible.
Ouvrages existants à vidanger et extraire ou condamner.
Le nombre de sorties d'effluents du bâtiment est donné à titre indicatif, toutes les eaux usées des habitations doivent rejoindre le prétraitement.
Toutes circulations sur les ouvrages d'assainissement sont déconseillées.
L'écoulement gravitaire devra être respecté lors de l'implantation des ouvrages.
Le rejet sera effectué au fossé via le réseau pluvial.

Zone d'implantation pour une filière agréée de
13 Equivalents Habitants.

(Parue au journal officiel de la République Française)

Déroctage éventuel

Zone pour le Rejet
via le réseau pluvial
déjà en place
sur la parcelle

↑
pente de 0 à 2 %

Ventilation secondaire, au
niveau du faîtage ou d'un arbre
avec extracteur éolien
Ventilation primaire conseillée

Accès

